

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023

### DÉLIBÉRATION N° B.2023-5 CONCOURS GENERAL AGRICOLE – PRAIRIES ET PARCOURS 2023

Date de la convocation  
17/01/2023

**Le 24 janvier 2023 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie		M.H. MICHON	x		
SERRE Françoise			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
<b>23</b> DEFEMME Catherine	x				
MARTIN Valéry			x		
<b>87</b> LARDY Brigitte		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	8

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b> BRUGERE Philippe	x				
<b>VMM</b> SAVIGNAC Sylvie			x		
<b>CGS</b> NICOUX Renée	x				
<b>PV</b> BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> BOUDIN Clément					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
<b>23</b> MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick			x		
SALVIAT Gérard	x				
<b>87</b> LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4			4	4
TOTAL EPCI et communes	7			7	7

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du Service Technique)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

**Code projet : 1311 Haie (et Agroécologie)**

**Charte de Parc 2018-2033 :**

**Axe 1 : Millevaches territoire à haute valeur patrimoniale**

**Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques**

**Axe 2 : Millevaches, territoire en transition - Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

**Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement**

**Hors contrat de Parc 2023-2026**

**Le rapporteur expose :**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
- Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
- Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)
- Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;
- Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;
- Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

**Considérant :**

- la Charte 2018-2033 et notamment l'Axe 2 Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement et en particulier la mesure 21,
- la stratégie agricole du Syndicat Mixte de Gestion du Parc, et notamment l'axe « agroécologie »,

**Contexte :**

---

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML), via sa charte de Parc et sa stratégie agricole, expérimente et coordonne divers projets sur la thématique « agroécologie, accompagnement au changements de pratique ».

Au sein de cet axe, l'objectif est d'amener les agriculteurs du territoire à développer ou conserver des méthodes de production alliant respect des milieux et économie des fermes. Le Concours Général Agricole mention Prairies et Parcours s'intègre parfaitement dans cette optique, puisqu'il récompense les fermes sur lesquelles l'agriculteur ou l'agricultrice intègre pleinement la biodiversité dans la logique de production. Le lien est également fait avec l'animation des Mesures Agro-

Environnementales et Climatiques, et notamment les mesures dont le diagnostic intègre une analyse floristique des parcelles.

L'ambition est également de rassembler les acteurs de l'agriculture et de l'environnement à l'occasion d'une journée de visite des parcelles, et de sensibiliser plus largement le public à l'importance d'une agriculture durable pour le maintien de la biodiversité sur les territoires. En ce sens, l'organisation du concours localement par le PNR ML correspond à un des outils favorables à la mise en réseau des agriculteurs du territoire et aux partages des expériences profitables aux dynamiques collectives de modifications de pratiques.

Le concours permet également de communiquer sur le lien entre la qualité des prairies et la qualité des produits. En effet, la richesse floristique et les conduites de pâturage, pastoralisme ou fauche soutiennent généralement une production agricole de qualité, puisqu'agissent sur les caractéristiques organoleptiques et nutritionnelles des produits.

Le dernier point est la communication sur les filières locales, permettant de mettre en valeur les savoir-faire via un outil complémentaire. En effet, l'organisation de ce concours (parfois appelé Concours Prairies fleuries) serait une opération nouvelle.

### **Description du projet :**

---

Le PNRML est légitime à être l'organisateur local du concours

### **Le calendrier de l'opération :**

#### Phase locale :

Candidature auprès du Concours Général Agricole : avant le 31 janvier 2023

Ouverture des inscriptions aux agriculteurs : mars 2023

Constitution des jurys locaux, organisation de la journée sur le terrain : avril / mai 2023

Visite des parcelles : fin mai 2023

Communication locale des résultats : automne 2023

#### Phase nationale :

Transmission du palmarès local au niveau national : octobre 2023

Jurys nationaux sur dossier : février 2024

Remise nationale des prix au Salon de l'Agriculture : février-mars 2024

Temps d'animation nécessaire : entre 10 à 30 jours (moyenne 15 jours), selon le bilan national.

Le jury mobilise au moins un expert dans les domaines suivants :

- Agronomie, fourrage : Chambre d'agriculture ou Réseau Bio
- Botanique, écologie : CBN, CEN, LPO
- Apiculture, faune sauvage : Parc naturel régional (Life Wild Bees), GMHL, autre.

Un.e Président.e de jury sera désigné.e pour centraliser les débats, et synthétiser les remarques. Il peut s'agir d'agriculteur, d'un élu local ou élu de partenaires techniques. Il est fortement conseillé que la personne en question soit familière avec le domaine de l'élevage.

### **Plan de financement prévisionnel :**

*Ce prévisionnel a été affiné avec le retour d'expérience du Pnr Périgord Limousin, structure organisatrice du Concours Prairies et Parcours depuis plusieurs années.*

Dépenses		Recettes
Actions	Budget prévisionnel	
Journée du concours – Repas du jury	300 €	Autofinancement Pnr 1 650 €
Remise des prix (en locale) – Impression photo pour chaque participant	400 €	
Remise des prix (en local) – Cadeaux	500 €	
Remise des prix (en local) – Frais de bouche	100 €	
Remise des prix nationale – train et hôtel du gagnant	350 €	
<b>TOTAL opération</b>	<b>1 650 €</b>	<b>650 €</b> <sup>1</sup>

### Proposition

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider l'inscription du PNR ML comme organisateur du Concours Général Agricole et organiser localement ce concours ;
- de valider le budget et le plan de financement prévisionnel ;
- de valider l'inscription d'une quinzaine de jours de travail au plan de charge de l'animation en agroécologie ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - engager la procédure de commande publique permettant les actions et dépenses prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

### **LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE :**

- de valider l'inscription du PNR ML comme organisateur du Concours Général Agricole et organiser localement ce concours ;
- de valider le budget et le plan de financement prévisionnel ;
- de valider l'inscription d'une quinzaine de jours de travail au plan de charge de l'animation en agroécologie ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;

- engager la procédure de commande publique permettant les actions et dépenses prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 11 / Votants : 14 (dont 3 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 02.02.23  
Et qu'elle a été affichée le 02.02.23



REÇU LE  
02 FEV. 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

